

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande présentée par la **STE FONDASOL** pour des travaux de sondages dans les rues suivantes, **rue des Lostes, Cité Castel, rue du Docteur Schweitzer et de la M952** ;
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Circulation, Stationnement
n° 8.3.552/2021

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 10 janvier 2022 et pour une durée d'une semaine, le stationnement et la circulation de tout véhicule seront restreints au droit du chantier, **rue des Lostes, Cité Castel, rue du Docteur Schweitzer et de la M952**.

La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :

L'**entreprise FONDASOL** (justine.cocq@groupefondasol.com) effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose de la signalisation adéquate.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur Le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le jeudi 30 décembre 2021

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



Sébastien DEGARDIN